

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2021**

Le vingt février deux mille vingt et un à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au Centre Sportif et Culturel. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Nicolas THIRIAN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMANN, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Madame Patricia BECKER, Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER et Madame Christine BOPP, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Madame Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale

Absente excusée et non représentée :

Madame Rosalie STAEBLY GOMES, Conseillère Municipale

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

Madame Corinne HEIMBURGER, a donné procuration de vote à Madame Christine BOPP, Conseillère Municipale

**Assistait à la réunion :** Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 16 février 2021. Elle salue cordialement l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Communication des décisions du Maire
4. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
5. Approbation des devis forestiers 2021
6. Demande d'acquisition d'une surface de terrains supplémentaire de 6 ares sis lieu-dit Hexenplatz
7. Rapport des comptes rendus de commissions
8. Points divers - Communications
9. Questions diverses

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2020**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, Madame le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

**POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Gabrielle ROLLI, rédacteur du point des questions diverses

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le maire telles qu'établies ci-après et n'émet aucune observation :

- Décision n° 043/2020 du 29/12/2020 portant sur l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de WC et la création d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts, à la société CONSTRUCTION H de 68-Illhaeusern pour un montant de 13 200 € TTC.
- Décision n° 001/2021 du 27/01/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de Madame le Maire aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 002/2021 du 27/01/2021 portant sur la location à M. Christophe WEHRLE du lot de jardin communal des remparts n° 52 (sis en section 10 parcelle 46 d'une surface de 2,20 ares), initialement loué aux conjoints SCHALLER et la location à M. Charles KLEINLOGEL du lot de stockage de bois n° 11 (sis en section 35 parcelle 138 d'une surface de 1,40 are), initialement loué à Mme Joséphine REMETTER.
- Décision n° 003/2021 du 12/02/2021 portant sur la résiliation de la location de l'appartement de type F3 sis 50 rue du Vieil Hôpital attribuée à Mme Julie SAINT-ETIENNE, à effet du 28 février 2021. *Il est précisé à cet effet que l'offre de location a été affichée et publiée sur les sites de la commune et de la CCPR.*
- Décision n° 004/2021 du 16 février 2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de Madame le Maire à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.
- Décision n° 005/2021 du 16 février 2021 portant sur l'attribution des missions de coordination sécurité et protection de la santé et de contrôle technique, pour un montant respectif de 1 500 € TTC et 1 740 € TTC, à la société ALPES CONTROLES de 68-Colmar, dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de sanitaires et d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts.

**POINT 4. ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE LA FECHT AVAL ET WEISS**

Madame le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Il est à rappeler que toute Commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Madame le Maire signale que les Communes de Hunawehr et de Katzenthal ont délibéré pour demander leur adhésion au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

- VU les statuts du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-18
- VU l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité
- VU l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné
- VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Hunawehr en date du 14/12/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Katzenthal du 04/03/2020 sollicitant l'adhésion de la Commune au syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DONNE** un avis favorable à l'adhésion des Communes de Hunawihl et de Katzenthal au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 5. APPROBATION DES DEVIS FORESTIERS 2021**

VU les bilans d'activité 2020 et prévisionnel 2021 de la forêt communale de Bergheim tels qu'établis par Monsieur Jonathan DELAVENNE, agent ONF et présentés par Monsieur Nicolas THIRIAN, adjoint au maire

Considérant que le projet de budget a été soumis à la Commission des Forêts pour avis, lors de sa séance du 28 janvier 2021

*Sur proposition de Madame le Maire et considérant l'avis favorable de la Commission des Forêts,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes qui se monte en recettes brutes hors taxes à 85 390 € pour un volume de bois exploité façonné en régie et par des entreprises de 1630 m<sup>3</sup> (correspondant à 67 507 € HT de dépenses d'exploitation) ; ainsi qu'une recette brute hors taxe de 7 070 € pour un volume vendu sur pied de 946 m<sup>3</sup>
- **DONNE** son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits, en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF
- **APPROUVE** le programme des travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2021
- **DELEGUE** Madame le Maire pour signer et pour approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation du programme de travaux et l'état prévisionnel des coupes dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal
- **VOTE** les crédits correspondants à ce programme de travaux d'exploitation, soit 67 507 € HT (honoraires ONF et frais de SIVU compris) et 26 166.12 € HT de travaux d'entretien (honoraires ONF et frais de SIVU compris)
- **PRECISE** que l'état d'assiette des coupes 2022 de la forêt communale a été approuvé par décision du Conseil Municipal n° 17 du 19 décembre 2020, *comportant une ligne pour l'année 2021*
- **APPROUVE** les conventions de maîtrise d'œuvre avec l'ONF pour l'encadrement des travaux réalisés en forêt communale
- concernant les dispositifs de barrières, nécessaires pour une meilleure gestion de la faune et de la flore dans le cadre de la gestion de la chasse, **DEMANDE** que l'ONF rappelle à tous les utilisateurs et par tous moyens, l'obligation de leurs fermetures systématique

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 6. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE SURFACE DE TERRAINS SUPPLEMENTAIRE DE 6 ARES SIS LIEUDIT HEXENPLATZ**

VU la vente des terrains d'une superficie totale de 30 ares, sis lieudit Hexenplatz, cadastrés en section 35 parcelles n° 287/155 et 288/156 par décision du Conseil Municipal n° 7 du 16 septembre 2019, au prix de 90 000 €, établie par acte notarié référencé Répertoire n° 0268 du 28 mai 2020 au profit de la SCI HEXENPLATZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le courrier de Monsieur Alain KOHLER en date du 20 novembre 2020 portant sur la demande d'acquisition d'une surface supplémentaire de 6 ares à l'Est des propriétés appartenant à la SCI HEXENPLATZ

VU le courrier transmis à Monsieur Jean-Paul FUCHS, locataire, en date du 05 août 2019 précisant les termes de l'avenant à la concession d'occupation précaire du 13/07/1990, modifiée par avenants n° 2 du 18/11/1994, n° 3 du 03/12/1998 et n° 4 du 05/12/2019 à intervenir à cet effet

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTTE** de vendre une surface de terrains supplémentaire de 6 ares à détacher des parcelles cadastrées en section 35 n° a/286 et b/289, sis lieudit Hexenplatz, au prix de 18 000 euros, soit 3 000 euros l'are, au profit de la SCI HEXENPLATZ
- **PREND ACTE** que les frais d'établissement du PVA de divisions des parcelles a/286 et b/289 à établir sont à la charge exclusive de l'acquéreur ainsi que les frais d'acte notarié et tous autres frais annexes

- DIT que le service des Domaines a été saisi pour avis sur la valeur vénale
- CHARGE Madame le Maire de la suite à y réserver
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 7. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

**Commission Communication**

La commission s'est réunie le 14 janvier 2021 sous la présidence de Madame le Maire.  
Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

*Après discussion, il est à noter que plusieurs pistes seront menées pour une meilleure communication via l'ensemble des supports (journaux, site internet, Facebook, bulletins d'informations, affichages...), étant précisé d'autre part que le correspondant presse sera contacté prochainement pour faire le point sur les attentes de la commune à ce sujet. Il est également précisé que la page Facebook est gérée par Madame Rosalie STAEHLY GOMES, conseillère municipale. Monsieur Georges LISCHETTI, conseiller municipal, sera amené à gérer les publications des bulletins d'informations communales. Il est aussi souligné le travail remarquable effectué par Madame Manon PETIOT portant sur de nouvelles propositions stratégiques de communication.*

*Concernant l'insertion d'un article dans Bergheim Regards ou Bergheim Infos par l'opposition, Monsieur Jean-François HALLER souligne que le nombre de caractères proposés et autorisés réglementairement est jugé insuffisant.*

**Commission des Travaux, Bâtiments communaux ...**

La commission s'est réunie le 23 janvier 2021 sous la présidence de Madame Nadia MEDDAD.  
Rapporteur de séance : Nadia MEDDAD.

*Concernant le projet de lancement d'une étude de construction d'une nouvelle école maternelle et d'un éventuel périscolaire (étant précisé que les services de la CCPR seront associés à ce projet), Monsieur Jean-François HALLER demande si d'autres possibilités ne peuvent pas être envisagées, plus précisément dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite.*

*Par ailleurs, il demande dans quelle mesure les membres de la Commission d'Appel d'Offres pourraient être associés aux décisions prises dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux. Madame Nadia MEDDAD rappelle à cet effet les dispositions réglementaires applicables en la matière (nota : pour mémoire, le Conseil Municipal par délibération n° 7 du 23 mai 2020, a délégué au maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget).*

**Commission de l'Environnement et du Fleurissement**

La commission s'est réunie le 03 février 2021 sous la présidence de Monsieur François MULLER.  
Rapporteur de séance : François MULLER.

*Suite au questionnement de Monsieur Frédéric PLATZ, Monsieur François MULLER précise qu'il a été procédé à une coupe sanitaire de peupliers à proximité du site de l'étang de pêche (sans rapport avec un projet d'aménagement du secteur avec un locataire riverain). Il précise également qu'au préalable de ces travaux, 2 diagnostics obligatoires ont été réalisés pour l'obtention de l'autorisation d'abattages de la DREAL. A noter que des arbres seront à nouveau plantés, certains à croissance rapide et d'autres à croissance plus lente.*

*Les rapports sont annexés au procès-verbal.*

**POINT 8. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**

**8.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 15 décembre 2020 au 16 février 2021 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les vendredis de 17H à 18H :

- les 05 et 19 mars prochain,
- au 2<sup>ème</sup> trimestre, les 09 et 23 avril, 07 et 21 mai et 04 et 18 juin 2021.

## **8.2 Compte-rendu de la réunion du bureau de l'A.F. de remembrement de Bergheim du 29/01/2021**

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du bureau de l'Association Foncière, réuni le 29 janvier dernier, affiché et consultable en mairie. *En ce qui concerne le projet de convention de mise à disposition de personnel de la commune à l'Association Foncière, le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur cette affaire lors d'une prochaine séance. A noter également qu'il est suggéré la plantation d'arbres sur un chemin appartenant à l'A.F. le long de la RD 42 (route de Colmar), à présenter lors d'une prochaine réunion de terrain ou de bureau.*

### **8.3 Personnel communal**

#### **8.3.1 Mouvement de personnel communal**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- vu la délibération n° 13.4 du 19 décembre 2020 portant sur le renouvellement du contrat de travail de Madame Manon PETIOT, chargée d'accueil du Point I, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour une période de 6 mois, il est précisé toutefois que l'agent ne souhaite pas renouveler son contrat de travail (*étant précisé d'autre part qu'une nouvelle réflexion devra être menée sur le fonctionnement de ce service*).
- Monsieur Mathieu BETTY, agent de maîtrise des services techniques, a sollicité sa mutation pour intégrer les services des espaces verts de la Ville de Ribeauvillé au plus tard le 15 mai prochain.
- le contrat à durée déterminée de Madame Elsa MAUGUIN, remplaçante de la bibliothécaire, pourrait être renouvelé via le CDG68, pour la période du 10 avril au 15 mai 2021, considérant une prolongation éventuelle du congé de maternité de Madame Cindy HILLEBRANDT.
- dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel de la CCPR, des agents ont remplacé l'ATSEM sur les périodes et jours établis comme suit : du 25 au 29 novembre 2020 et du 07 au 12, le 14, du 18 au 21 et du 27 au 28 janvier 2021.
- Madame Gisèle BECKER a été recrutée du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2020, en remplacement de l'ATSEM, au taux horaire de 28 heures hebdomadaire.
- vu la délibération n° 13.3 du 19 décembre 2020 portant sur la mise en place d'un contrat à durée déterminée en faveur de Monsieur Isidor CAPELO, via le CDG68, et considérant que l'agent satisfait les services, le contrat sera renouvelé pour la période du 04 avril au 30 juin 2021. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, il est envisagé de procéder à son recrutement si possible par voie directe, au poste d'adjoint technique territorial dans la fonction de mécanicien.

#### **8.3.2 Modification des annexes 1 et 2 portant sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage**

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 10.1 en date du 20 juillet 2020 portant sur la mise en place d'un contrat d'apprentissage, plus précisément sur la dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle
- VU les observations émises par le Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin sur les annexes 1 et 2 jointes à la délibération susvisée
- VU les annexes modifiées

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** la modification apportée aux annexes 1 et 2
- **CHARGE** Madame le Maire de la suite à y réserver

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **8.3.3 Rectification - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 13.1 du 19 décembre 2020 portant plus précisément sur la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- VU l'observation émise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin précisant que la nomination d'un agent dans ce grade, suite à une promotion interne au titre de l'année 2020, doit s'établir au plus tard pour le 31 décembre 2020

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- *à titre de régularisation, DIT* que la création du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe prend effet à compter du 19 décembre 2020
- **CHARGE** Madame le Maire de la suite à y réserver

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**8.4 Demande de subvention au titre de la DETR relative à l'aménagement du chemin rural dit Pflaenzerweg (2<sup>ème</sup> tranche)**

- VU la délibération n° 10.1 du 19 décembre 2020 portant sur l'ouverture de crédits budgétaires 2021 du budget primitif général de la ville, plus précisément à l'article 23152 pour la somme de 150 000 €
- VU le programme de travaux d'aménagement du chemin rural dit Pflaenzerweg (2<sup>ème</sup> tranche), estimé à 142 984,80 € TTC (travaux, frais de publication et imprévus)

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ce programme de travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce programme
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 23152 du budget primitif de la ville 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**8.5 Demande de subvention au titre de la DETR relative à l'aménagement de sanitaires et d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts**

- VU la délibération n° 10.1 du 19 décembre 2020 portant sur l'ouverture de crédits budgétaires 2021 du budget primitif général de la ville, plus précisément à l'article 231394 pour la somme de 150 000 €
- VU la décision du Maire n° 043/2020 du 29 décembre 2020 portant sur l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sanitaires et la création d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts à la société CONSTRUCTION H de 68-Illhaeusern, pour un montant de 13 200 € TTC.
- VU la décision du Maire n° 005/2021 du 16 février 2021 portant sur l'attribution des missions de coordination sécurité et protection de la santé et de contrôle technique, pour un montant respectif de 1 500 € TTC et 1 740 € TTC, à la société ALPES CONTROLES de 68-Colmar, dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de sanitaires et la création d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts.
- VU le programme de travaux d'aménagement de sanitaires et d'un local de rangement à l'école élémentaire des Remparts, estimé à 150 0000 € TTC (travaux, frais de publication, divers et imprévus)

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ce programme de travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour ce programme
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 231394 du budget primitif de la ville 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**8.6 Modélisation du réseau d'adduction d'eau potable aux abords de la zone d'urbanisation future sise lieudit Wolfshoehle**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité urbaine et architecturale sur la création d'un lotissement au lieudit Wolfshoehle menée par l'ADAUHR-ATD en cours de réalisation, il y a lieu également de confier une mission de modélisation du réseau d'adduction d'eau potable aux abords de cette zone, afin de déterminer l'impact et les incidences budgétaires éventuelles liées à tout projet de lotir dans ce secteur.

VU les 2 offres reçues

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **CONFIE** cette mission au bureau d'études BEREST Ingénierie de 68-Colmar pour la somme de 2 960 € HT
- **IMPUTE** cette dépense à l'article 2031 du budget primitif du Service Eau-Assainissement de la ville 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**8.7 Acquisition de matériels informatiques**

*Entendu l'exposé et sur proposition de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'inscrire à l'article 2183 du budget primitif général de la ville 2021, une dépense de 8 000 € maximum pour l'acquisition entre autres d'un ordinateur portable, d'un nouveau poste informatique pour le service administratif et d'écrans supplémentaires pour les services
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager cette dépense et à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**8.8 Communications du maire**

Le Conseil Municipal est informé :

- de l'élaboration du bulletin communal Bergheim Infos - Mars 2021 en cours de finalisation, qui fera l'objet d'une distribution courant du mois de mars,
- de l'état d'avancement du projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, par ailleurs, de la reprise du dossier « GEOVINO »,
- de l'avis défavorable de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé concernant une extinction partielle de l'éclairage public dans la zone du Muehlbach.

**8.9 Dates à retenir**

- 04/03/2021 à 17H en mairie : Réunion du C.C.A.S..
- 09/03/2021 à 17H au C.S.C. : Réunion des Commissions Réunies et du Comité Consultatif d'Urbanisme, *menée par Madame Marie GILLARD, chargée d'études à l'ADAUHR-ATD.*
- 16/03/2021 à 18H au C.S.C. : Réunion de la Commission de l'Environnement.
- 17/03/2021 à 17H en mairie : Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs, *étant précisé que les commissaires titulaires, empêchés, devront en informer les services pour convoquer leurs suppléants dans les meilleurs délais. L'invitation correspondante suivra.*
- 27/03/2021 de 9H à 11H en salle des votes : Permanences publiques du Maire et des Adjoints.
- Mars 2021 : Réunion du Conseil Municipal, précédée d'une réunion budgétaire des Commissions Réunies (dates fixées ultérieurement).

**POINT 9. QUESTIONS DIVERSES**

Le point est traité et rédigé par Madame Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale :

- M. Rémi GOETTELMANN constate que le site des déchets verts n'est ouvert que le samedi, il propose de l'ouvrir le mercredi après-midi par exemple. M. François MULLER précise que la déchetterie est gérée par la Communauté de Communes, il faudrait voir avec eux si c'est possible mais indique qu'en cas de besoin en dehors des heures d'ouverture, il suffit de contacter M. Quentin MEYER, responsable des services techniques, qui peut ouvrir le site.
- M. Frédéric PLATZ questionne sur l'existence le long de la voie Romaine en termes de construction, de règles d'urbanisme pour créer une certaine harmonie sur le site. M. Jean-Paul LEY lui répond que la seule réglementation qui s'applique est celle concernant la vue sur le Haut-Koenigsbourg, qui demande des façades en bois. Mme Nadia MEDDAD propose de réfléchir sur l'aménagement et l'avenir de ce secteur pour intégrer au mieux la cohabitation entre l'agricole et l'artisanal pour les nouvelles implantations.
- Mme Fabienne STEIB soulève le problème de l'accès à la vaccination pour les personnes âgées et plus particulièrement celles qui ont quelques difficultés avec les nouvelles technologies. Mme Elisabeth SCHNEIDER précise qu'il existe actuellement sept centres de vaccination sur tout le Haut-Rhin, le plus proche étant à Colmar. La Ville de Ribeauvillé n'a pas eu d'autorisation pour l'ouverture d'un centre de vaccination. Elle soulève le manque de vaccins, l'EHPAD n'ayant pas de vaccin disponible pour les nouveaux résidents. Il faut pour le moment attendre l'arrivée de vaccins avant d'engager quoique ce soit.
- M. Jean-Paul LEY constate le stationnement d'une camionnette depuis le dernier épisode de neige sur le parking du Holzgraben. Le problème sera signalé aux Brigades Vertes.
- Mme Patricia BECKER observe le stationnement de camionnettes dont le chargement empiète sur la voie de circulation, sur le parking des Remparts, ce qui peut être dangereux pour les voitures ou les cyclistes. Le problème sera soulevé aux Brigades Vertes.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 11 heures 36 minutes.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2021**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Communication des décisions du Maire
4. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss
5. Approbation des devis forestiers 2021
6. Demande d'acquisition d'une surface de terrains supplémentaire de 6 ares sis lieu-dit Hexenplatz
7. Rapport des comptes rendus de commissions
8. Points divers - Communications
9. Questions diverses

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
SCHNEIDER Elisabeth	Maire		
MULLER François	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MEDDAD Nadia	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
THIRIAN Nicolas	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
HALBOUT Sidonie	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
BOHN Christian	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
GOETTELMANN Rémi	Conseiller Municipal		
LISCHETTI Georges	Conseiller Municipal		
DEISS Denis	Conseiller Municipal		
STEIB Fabienne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
BECKER Patricia	Conseillère Municipale		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
LEY Jean-Paul	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée, a donné procuration de vote à Mme BOPP Christine</i>	
BOPP Christine	Conseillère Municipale		Procuration de vote de Mme HEIMBURGER Corinne

Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS	RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE RESPONSABLE DES ESPACES VERTS

Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus		
		Locaux de la collectivité/ l'établissement	Chantier Extérieur	Si locaux différents, préciser l'adresse
1	<b>D. 4153-17</b> - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R 4412-3 et R 4412-60	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
2	<b>D. 4153-18</b> <sup>1</sup> - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrément de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R 4412-98	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	<b>D. 4153-21</b> <sup>1</sup> - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	<b>D. 4153-22</b> <sup>1</sup> - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R 4452-5 et R 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	<b>D. 4153-23</b> - intervention en milieu hyperbare au sens de l'article R 4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	<b>D. 4153-27</b> - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au lavage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	<b>D. 4153-28</b> - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : 1° des machines mentionnées à l'article R 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
8	<b>D. 4153-29</b> - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	<b>D. 4153-30</b> - travaux en hauteur nécessitant l'utilisation d'un équipement de protection individuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	<b>D. 4153-31</b> - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11	<b>D. 4153-33</b> - travaux impliquant des opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L. 557-28 du Code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12	<b>D. 4153-34</b> - 1° visite, entretien et nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13	<b>D. 4153-35</b> - Travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Utilisation	Maintenance	Équipements de travail concernés par la déclaration (D. 4153-21, D. 4153-22, D. 4153-27, D. 4153-28, D. 4153-29, D. 4153-30, D. 4153-31, D. 4153-33, D. 4153-34, D. 4153-35)		
			Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées	Nom des équipements de travail (ex. : scie, taille-haie, tronçonneuse, machine combinée, appareil de levage)	Observations éventuelles
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRAVAUX DE TONTE	TONDEUSE THERMIQUE/ELECTRIQUE	Electrique de préférence afin de limiter les vibrations
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TAILLE DE HAIES	TAILLE HAIES THERMIQUE/ELECTRIQUE	Electrique de préférence afin de limiter les vibrations
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SOUFFLAGE DE FEUILLES	SOUFFLEUR THERMIQUE/ELECTRIQUE	Electrique de préférence afin de limiter les vibrations
4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DEBROUSSAILLAGE	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE/ELECTRIQUE	Electrique de préférence afin de limiter les vibrations
5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TRAVAUX DE COUPE	SECATEUR/ SECATEUR ELECTRIQUE	
6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHARGEMENT/DECHARGEMENT	TIRE PALETTE MANUEL	
7	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ENTRETIEN DU MATERIEL	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	
8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PERCAGE/VISSAGE	PERCEUSE/VISSEUSE ELECTRIQUE	
9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GONFLAGE DE PNEUS	COMPRESSEUR ELECTRIQUE	
10	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ELAGAGE D'ARBRES	TRONCONNEUSE ELECTRIQUE/THERMIQUE	Electrique de préférence afin de limiter les vibrations

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)	Observations
1	Néant		

Intervention en milieu hyperbare (D. 4153-23)			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)	Observations
1	Néant		

Activités impliquant l'exposition à des agents chimiques dangereux (ACD), cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) (D. 4153-17)			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles	Nom des ADC et marque ou distributeur <sup>2</sup>	Observations
1	FAIRE LE PLEIN DES ENGIN	GAZOLE CMR CAT2	
2	FAIRE LE PLEIN DES ENGIN	SP95 CMR CAT 1B	
3	FAIRE LE PLEIN DES ENGIN	SP98 CMR CAT 1B	
4	UTILISATION DE TRONCONNEUSE	HUILE DE CHAINE DE TRONCONNEUSE	
5	UTILISATION D'OUTILS THERMIQUES	MELANGE 2T/4T CAT 1A ET 1B	

<sup>2</sup> Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Activités impliquant l'exposition à l'amiante (D. 4153-18)				
	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles	Type de matériau amianté <sup>3</sup>	Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1	Néant			

<sup>3</sup> : calorifugeage, fibrociment, béton hydrofuge, garniture de freins amiantés, ...